2. *Recommande* que la Commission du désarmement et son Sous-Comité étudient sans tarder les diverses propositions présentées à l'Organisation des Nations Unies, y compris: la proposition du Canada, du Japon et de la Norvège, en date du 18 janvier 1957[4], les propositions complètes de la France et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, en date des 11 juin 1954[5], 19 mars 1956[6] et 3 mai 1956[7], les propositions des Etats-Unis d'Amérique, en date du 14 janvier 1957[8], les propositions de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, en date des 10 mai 1955[9], 27 mars 1956[10], 12 juillet 1956[11], 17 novembre 1956[12], 14 janvier 1957[13] et 24 janvier 1957[14], les propositions du Gouvernement indien, en date du 25 juillet 1956[15], et les propositions de la Yougoslavie, en date du 10 juillet 1956[16], et qu'ils poursuivent l'examen du plan de M. Eisenhower, président des Etats-Unis d'Amérique[17], relatif à un programme d'échange de plans militaires et d'inspection aérienne réciproque, et du plan de M. Boulganine, président du Conseil des ministres de l'Union des Républiques socialistes soviétiques[18], relatif à la création de postes de contrôle en des points stratégiques;

3. *Recommande en outre* que la Commission du désarmement invite son Sous-Comité à rédiger un rapport sur l'avancement de ses travaux, pour être examiné par la Commission, le 1er août 1957 au plus tard;

4. *Communique* à la Commission du désarmement les comptes rendus des séances de la Première Commission au cours desquelles le problème du désarmement a été discuté, en priant la Commission et son Sous-Comité d'étudier attentivement et sans tarder les vues consignées dans ces documents;

5. *Invite* la Commission du désarmement à examiner s'il y a lieu de recommander qu'une session extraordinaire de l'Assemblée générale ou une conférence générale du désarmement soit convoquée en temps opportun.

653ème séance plénière,
14 février 1957.

1012 (XI). Question algérienne

L'Assemblée générale,

Ayant entendu les déclarations de diverses délégations et discuté la question algérienne,

Considérant la situation en Algérie qui cause beaucoup de souffrances et de pertes en vies humaines,

Exprime l'espoir que, dans un esprit de coopération, une solution pacifique, démocratique et juste sera trouvée par des moyens appropriés, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies.

654ème séance plénière,
15 février 1957.

1013 (XI). Question de Chypre

L'Assemblée générale,

Ayant examiné la question de Chypre,

Estimant que la solution de ce problème exige une atmosphère de paix et de liberté d'expression,

Exprime le sincère désir qu'une solution pacifique, démocratique et juste soit trouvée conformément aux buts et principes de la Charte des Nations Unies, et exprime l'espoir que des négociations seront reprises et poursuivies à cette fin.

660ème séance plénière,
26 février 1957.

[4] *Ibid.*, point 22 de l'ordre du jour, document A/C.1/L.162.
[5] *Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément d'avril, mai et juin 1954,* document DC/53, annexe 9.
[6] *Ibid., Supplément de janvier à décembre 1956,* document DC/83, annexe 2.
[7] *Ibid.*, annexe 8.
[8] *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Annexes,* point 22 de l'ordre du jour, document A/C.1/783.
[9] *Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément d'avril à décembre 1955,* document DC/71, annexe 15.
[10] *Ibid., Supplément de janvier à décembre 1956,* document DC/83, annexe 5.
[11] *Documents officiels de la Commission du désarmement,* 57ème séance.
[12] *Documents officiels de l'Assemblée générale, onzième session, Annexes,* point 22 de l'ordre du jour, document A/3366.
[13] *Ibid.*, document A/C.1/L.160.
[14] *Ibid.*, document A/C.1/L.164.
[15] *Documents officiels de la Commission du désarmement, Supplément de janvier à décembre 1956,* document DC/98.
[16] *Ibid.*, document DC/92.
[17] *Ibid., Supplément d'avril à décembre 1955,* document DC/71, annexe 17.
[18] *Ibid.*, annexe 15.